

Séance du 1<sup>er</sup> juin 2017

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 26 mai 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Iriart, Mme Wagner conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Belbaraka à M. Boutonnet ; Mme Destin à M. Laiguillon.

**ABSENTS** : Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

M. Soroste présente le rapport suivant :

**FINANCES** – Exercice 2016 - Budget principal – Compte administratif.

Le compte administratif du budget principal a pour objet de présenter l'exécution et les résultats de l'exercice 2016, pour lequel les crédits votés représentaient globalement 114,0 M€, ainsi répartis :

Crédits votés	Budget primitif	Décisions modificatives	Total
Section d'investissement	31,4 M€	12,0 M€	43,4 M€
Section de fonctionnement	69,7 M€	0,9 M€	70,6 M€
Cumul	101,1 M€	12,9 M€	114,0 M€

## I – L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE :

Elle se présente schématiquement de la manière suivante :

	Crédits votés	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes d'investissement*	43 372 000 €	31 196 971,92 €	4 772 800 €
Dépenses d'investissement	43 372 000 €	28 448 236,63 €	8 981 700 €
Solde d'investissement		2 748 735,29 €	
Recettes de fonctionnement	70 569 000 €	71 655 128,79 €	
Dépenses de fonctionnement	70 569 000 €	65 637 279,06 €	
Résultat de fonctionnement 2016		6 017 849,73 €	
Résultat antérieur reporté		500 000,00 €	
Résultat cumulé de fonctionnement		6 517 849,73 €	
Résultat de clôture (investissement + fonctionnement)		9 266 585,02 €	

\* y compris solde reporté 2015

### 1. La section de fonctionnement

#### Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de l'exercice s'élèvent globalement à 71,6 M€, la différence avec l'exercice précédent (76,7 M€) relevant des produits exceptionnels de cessions d'immobilisation réalisés en 2015, particulièrement celui relatif à la vente de la piscine Sainte-Croix.

Les recettes réelles, hors produits de cessions, représentent ainsi 69,8 M€, légèrement supérieures au réalisé 2015 (69,6 M€) ainsi qu'aux crédits votés pour 69,5 M€, soit une évolution positive de 0,4 %.

Les recettes de gestion courante (c'est-à-dire hors produits financiers et exceptionnels) s'établissent quant à elles au même niveau qu'en 2015, soit 69 M€. Le taux de réalisation (recettes réalisées/crédits votés au BP) est cette fois de 100,6 %, ce qui signifie que l'exécution dégage des recettes supplémentaires pour environ 0,4 M€. On constate en effet des recettes fiscales directes et indirectes plus dynamiques que prévu et une évolution des produits des services et du domaine plus favorable que les prévisions initiales, double phénomène permettant de compenser la baisse des dotations de l'État sur cet exercice.

Pour les principaux postes de recettes, les précisions suivantes peuvent être apportées.

Le produit des impôts locaux (taxe d'habitation et taxes foncières) est de 30,2 M€, en progression de 2,1 % par rapport à l'exercice précédent (soit + 0,6 M€). Cette évolution favorable s'explique notamment par la revalorisation des valeurs locatives de 1 % et l'augmentation des bases due à la livraison de programmes immobiliers.

L'attribution de compensation par l'Agglomération Côte Basque-Adour intègre pour la première fois en 2016 la dotation de solidarité communautaire (DSC), comme prévu par le pacte financier et fiscal entre l'EPCI et ses communes membres. Son montant global s'élève à 15,6 M€, conforme à l'inscription au budget primitif, la progression de 0,6 M€ sur 2015, relevant de la seule DSC en raison de l'évolution favorable des bases d'imposition de la communauté.

De son côté, le produit de la fiscalité indirecte s'établit à 3,98 M€, en hausse de 326 K€ (+ 8,9 %), s'expliquant essentiellement par une hausse significative du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation : 2,3 M€ contre 1,95 M€ en 2015. Pour les autres taxes, les montants sont conformes aux attentes, avec notamment un recul du produit de la taxe sur la publicité extérieure traduisant la réduction du nombre de dispositifs installés ainsi que souhaité par la municipalité.

Les dotations versées par l'État représentent 7,65 M€ contre 9,09 M€ en 2015, en raison de la nouvelle baisse très importante de la dotation forfaitaire (- 1,3 M€) ainsi que de la contraction de la dotation nationale de péréquation (- 0,1 M€). Les compensations fiscales fléchissent comme attendu par rapport à l'année dernière : 1,6 M€ contre 1,9 M€, conséquence exceptionnelle et ponctuelle des règles successives intervenues pour l'imposition des personnes de condition modeste.

Les produits des services et du domaine (tarification des équipements municipaux et utilisation du domaine public) prévus à hauteur de 7 M€ s'établissent à 7,2 M€ contre 6,9 M€ en 2015, soit une hausse globale d'environ 4 %. Les principaux postes de recettes relèvent des droits de stationnement sur voirie : 1,95 M€ (+ 7 %), de la facturation des cantines et garderies : 1,24 M€ (+ 1,5 %), des crèches municipales : 1,05 M€ (+ 4,5 %), des redevances d'occupation du domaine public communal : 1,1 M€ (+ 6,7 %) et des équipements sportifs : 0,45 M€ (+ 5,6 %).

Les subventions et participations reçues de l'Union européenne, de l'Etat et des autres institutions locales se maintiennent au niveau des prévisions et des réalisations de l'exercice précédent, soit un montant global proche de 1,7 M€.

Les « autres produits de gestion courante » qui comprennent principalement les loyers perçus par la Ville représentent 0,69 M€ (0,73 M€ en 2015), réalisation conforme aux prévisions du budget primitif, en raison notamment de l'exonération de loyer votée au profit de l'association Cinéma et Cultures pour les locaux de « L'Autre Cinéma » durant la réalisation des travaux de regroupement des salles.

Les produits financiers sont quasiment inexistants contrairement à l'exercice précédent (125 K€), les fonds légués par Mme Howard-Johnston n'ayant pu être placés du fait de taux d'intérêt négatifs.

Enfin, les produits exceptionnels (hors cessions) s'élèvent à 780 K€ dont 310 K€ correspondant à des indemnités obtenues en réparation future des désordres affectant la bibliothèque universitaire.

Les recettes d'ordre représentent 0,5 M€, correspondant aux travaux d'investissement réalisés en régie.

### Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2016 s'élèvent globalement à 65,6 M€ contre 70,4 M€ au compte administratif 2015.

Les dépenses réelles représentent 62 M€ (contre 61,5 M€ en 2015), l'exécution budgétaire faisant apparaître un taux de réalisation de 97,4 % par rapport au budget primitif, pourcentage comparable à celui des années précédentes.

Les charges de personnel s'élèvent à 34,1 M€ contre 33,8 M€ l'an dernier. La masse salariale progresse donc de 1 %, soit plus faiblement que lors des exercices précédents. Il est à noter que ce ralentissement s'effectue malgré les premiers effets des mesures gouvernementales en faveur des rémunérations (notamment la revalorisation du point d'indice de + 0,6 % au 1<sup>er</sup> juillet 2016) traduisant ainsi les efforts de gestion faits en la matière.

Les charges « à caractère général » (achats, fluides et charges externes) totalisent 14,2 M€, en hausse sur 2015 (14 M€) mais reflétant toutefois une bonne maîtrise des dépenses au regard des prévisions de l'exercice (15,3 M€).

Les subventions et contributions obligatoires s'établissent à 11,3 M€ contre 11,16 M€ en 2015. Principal poste de dépenses, les subventions versées aux associations et clubs sportifs représentent 5 M€, en baisse de 0,1 M€ (- 2,2 %). La subvention au CCAS a été maintenue à 2,65 M€ et les contributions obligatoires sont stables à 1,6 M€. En revanche, la subvention d'équilibre au budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada atteint globalement 1,51 M€, en très nette hausse par rapport à 2015 (1,17 M€), en raison du contexte particulier dans lequel se sont déroulées ces manifestations.

Les charges financières, qui s'élèvent à 1,5 M€, sont à nouveau en forte diminution de près de 12 % sur l'exercice précédent (- 0,2 M€), en raison de la baisse des taux d'intérêt ayant affecté durant l'année 2016 la part de l'encours à taux variables.

Le chapitre 014 « atténuation de produits » représente 0,26 M€, comprenant uniquement le reversement de la taxe de séjour à l'Office de tourisme et au Conseil départemental. Ce montant correspond aux crédits définitivement votés, la participation de la commune au FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) ayant été annulée en décision modificative (pour rappel 0,56 M€).

Enfin, les charges exceptionnelles additionnent 0,42 M€ (0,21 M€ en 2015) et les dotations aux provisions seulement 0,1 M€ (0,26 M€ en 2015).

Les dépenses d'ordre, ne se traduisant par aucun décaissement, s'élèvent à 3,6 M€ (9 M€ en 2015). Elles correspondent aux dotations aux amortissements pour 2,3 M€ et aux écritures liées à des cessions de bâtiments, de terrains ou de matériels pour 1,3 M€.

Le résultat de l'exercice 2016 s'établit à 6 M€, en retrait par rapport à 2015 (6,3 M€), mais supérieur de 2,3 M€ à la prévision budgétaire (soit 0,65 M€ de recettes supplémentaires et 1,65 M€ de dépenses non réalisés). En y ajoutant le résultat antérieur reporté (0,5 M€), le résultat cumulé de fonctionnement ressort à 6,5 M€.

## 2. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement ont représenté globalement 28,4 M€ en 2016 contre 30,2 M€ en 2015.

Les deux postes principaux sont :

- le remboursement du capital des emprunts : 6,1 M€ (identique à 2015),
- les dépenses d'équipement proprement dites (acquisitions et travaux, y compris travaux en régie) : 13,9 M€ pour 13,8 M€ en 2015.

Les dépenses d'investissement comprennent également :

- des opérations de gestion de dette pour 6,7 M€ ;
- des travaux effectués pour le compte du Département des Pyrénées-Atlantiques (piste cyclable Salines-Ametzondo) pour 0,1 M€ lequel en assure le financement ;
- des opérations diverses et d'ordre pour 2 M€, dont 1 M€ (0,6 M€ en 2015) au titre des remboursements à l'EPFL Pays Basque fixés par les différentes conventions de portage foncier en cours.

Pour les dépenses d'équipement, le taux de paiement des crédits votés est de 58 %, en amélioration sur l'exercice précédent (55 %), étant souligné que le taux d'engagement, correspondant aux marchés conclus et aux commandes signées, atteint pour sa part 95 % (85 % en 2015). Les dépenses engagées en 2016 mais non encore payées au 31 décembre sont reportées sur l'exercice 2017 pour un total de 8,8 M€ (9 M€ avec les opérations pour compte de tiers).

La répartition des dépenses d'équipement par domaine d'activité est la suivante (le détail des programmes d'investissement figurant sur une liste annexée au document budgétaire) :

- 2 M€ dans le domaine scolaire, avec notamment 1,06 M€ pour la rénovation de l'école Charles Malégarie et l'aménagement du pôle d'arts vivants, 227 K€ pour la création de la nouvelle école du Petit Bayonne, 75 K€ pour l'équipement informatique et numérique, et 634 K€ pour le gros entretien de différentes écoles ;
- 1,9 M€ consacré à la culture, dont 1,1 M€ pour le regroupement des salles de cinéma art et essai, 317 K€ pour la restructuration du musée Bonnat-Helleu et 171 K€ pour la restauration des collections de ce dernier ;
- 1,25 M€ pour les équipements sportifs, essentiellement pour l'aménagement du complexe des Hauts de Sainte-Croix dédié au rugby et principalement la réalisation du terrain synthétique ;
- 0,4 M€ en faveur du social et de la jeunesse, comprenant des travaux d'entretien sur les MVC, l'agencement des locaux abritant le gaztexte et la mise aux normes des plaines de jeux ;
- 4,1 M€ pour les espaces publics et la voirie, les principales opérations concernant, outre les programmes relatifs à l'entretien régulier des chaussées et à la mise en œuvre de dispositifs d'éclairage public économes en énergie (203 K€), la requalification de l'avenue Docteur Gaudeul pour 625 K€, l'aménagement des espaces publics Marinadour pour 587 K€, la réfection de la rue Saint-Frédéric pour 185 K€, la piétonisation de la rue Bourgneuf pour 179 K€ et la réalisation de la liaison cyclable Salines-Ametzondo ;

- 2,05 M€ au titre de l'urbanisme et de l'environnement, correspondant principalement aux acquisitions foncières (1,6 M€), aux subventions d'équipement versées pour les réhabilitations d'immeubles (317 K€) et aux aménagements du site d'Ansot (58 K€) ;
- 0,4 M€ pour l'extension des locaux accueillant l'Office de tourisme ;
- 1,8 M€ pour le gros entretien et la mise aux normes des bâtiments municipaux, le renouvellement du matériel, des véhicules et du parc informatique.

Les recettes d'investissement qui s'élèvent à 27,7 M€ hors reports, se répartissent ainsi pour les principaux postes :

- ressources propres : 1,7 M€ correspondant essentiellement à la taxe d'aménagement, le différentiel avec le réalisé 2015 (4,3 M€), s'expliquant par un décalage dans le versement du FCTVA,
- subventions : 3,6 M€ au même niveau que l'an passé,
- produits des cessions : 1,3 M€ contre 4,7 M€ en 2015,
- autofinancement net : 2,3 M€ contre 2,7 M€ en 2015,
- emprunt : 6 M€ (1,3 M€ en 2015) mobilisés dans des conditions de taux très favorables.

La différence entre les dépenses et les recettes d'investissement réalisées (y compris les reports) se traduit par un solde positif dépassant 2,7 M€. L'addition du résultat de fonctionnement (6,5 M€) et de ce solde d'investissement constitue le résultat de clôture du compte administratif : 9,3 M€, qui correspond au niveau du fonds de roulement.

## II – LA SITUATION FINANCIERE :

### L'endettement

Le capital de la dette au 31 décembre 2016 est de 59 M€, comparable à celui constaté à la fin de l'exercice 2015 (59,1 M€).

La stabilité de l'encours s'explique de la manière suivante :

- ⇒ le capital remboursé représente 6,1 M€ ;
- ⇒ un seul nouvel emprunt a été mobilisé en 2016 auprès de la Société Générale, pour un montant de 6 M€ (prêt sur 20 ans avec deux phases : une première à taux fixe de 0,48 % sur 5 ans et une seconde sur 15 ans à taux variable Euribor 3 mois + marge 0,50 %).

La répartition de la dette par type de taux d'intérêt se présente ainsi : 61 % d'emprunts à taux fixes, 30 % pour les taux variables et 9 % de contrats indexés sur livret A. La comparaison avec la moyenne des villes de même taille fait apparaître une proportion de taux variable plus élevée pour Bayonne (30 % contre 19 %), ainsi que l'absence de prêts structurés dans l'encours de la commune, ceux-ci représentant en moyenne 8 % de la dette des villes correspondantes. Les états annexés au document budgétaire présentent la liste complète des emprunts souscrits et leurs caractéristiques.

Le taux d'intérêt moyen de la dette ressort à 2,36 % (2,65 % fin 2015), bien plus favorable que la moyenne des communes de taille comparable : 2,86 %. La durée résiduelle de l'encours est de 11,5 années, sensiblement plus courte que la moyenne nationale : 13,6 années. La répartition de l'encours par prêteur est bien diversifiée entre six établissements, avec une part comprise entre 11 % pour Dexia et 22 % pour la SFIL.

L'annuité de la dette payée en 2016 s'élève à 7,59 M€ (- 0,16 M€ par rapport à 2015), dont 1,51 M€ pour les frais financiers (- 0,14 M€) et 6,08 M€ pour le remboursement du capital (- 0,02 M€). La part des intérêts dans le total des charges de fonctionnement reste toujours très limitée : 2,4 %.

### L'autofinancement

La légère progression des recettes réelles de fonctionnement compensant en partie des dépenses réelles en hausse, la capacité d'autofinancement brute (CAF brute, calculée hors produits de cession), bien que se réduisant, se maintient à un niveau élevé : 8,4 M€ contre 8,8 M€ pour l'exercice 2016.

La capacité d'autofinancement nette, c'est-à-dire l'autofinancement réellement disponible après remboursement des emprunts, s'établit à 2,3 M€, en recul par rapport à 2015 (2,7 M€).

L'encours de l'endettement étant stable, le ratio de désendettement (dette/CAF brute) varie très peu, passant de 6,7 à 7,1 années. Cela traduit une situation financière saine, dans la mesure où on considère habituellement qu'un ratio supérieur à 12 ans correspond à une situation tendue.

Il est demandé au conseil municipal d'élire son président de séance en vertu de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales et conformément à l'article L.2121-31 du même code, d'approuver le compte administratif 2016 du budget principal ci-joint et tel que présenté ci-avant.

Voté sous la présidence de Mme Durruty.

M. le Maire ne participe pas au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Iriart, Mme Wagner s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ  
CONFORME AU REGISTRE  
Par délégation du Maire,  
Dominique Foulon  
Directeur général adjoint